Mémoire sur les Caries

Par M.r Le Dran.

La note suivante étoit séparée du mémoire et est écrite de la main de M. Louis.

Le mémoire de M. Le dran sur les caries ne vaut rien : il faut en occuper l'Acad.e par une 1.re et 2.e lecture. les observations sur la regeneration des os à ôter pour l'histoire. d'autres à ajouter. —

certifié véritable par moi soussigné L. Sue secretaire par interim de l'Academie. le 20 dec.re 1792.

ceux qui liront ce memoire de M. le dran trouveront le jugement de M. Louis un peu trop severe. —

On sçait que les Os n'ont d'abord esté que des membranes; qu'ils ont ensuitte acquis la consistance des Cartilages, et ne sont devenus plus durs et très durs que par le rapprochement plus intime de leurs parties intégrantes. Ce rapprochement n'empeche pas qu'ils ne soient toujours penetrés des mêmes liqueurs que quand ils etoient encore très mols; et les mamellons charnus qu'on voit s'élever a leur surface lors qu'ils ont souffert quelque lésion, en sont la preuve. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient comme les parties molles, susceptibles de maladies qui les affectent et tendent a leur destruction partiale ou totale. Ainsi on les voit sujets égallement à des obstructions, à des inflammations et même a la gangrène. De plus il peut leur arriver des solutions de continuité par des causes internes comme par des causes externes. heureusement que dans la plûpart de leurs maladies, la nature travaille a réparer leurs pertes par les mêmes sucs dont elle les nourrit. Je me propose principalement dans ce Mémoire de traiter de la Carie, et je joindrai aux Observations que la pratique m'a fournies sur cette matière, quelques autres observations qui ont été envoyées a l'académie. Si je ne rapporte pas chacune d'elles en entiér, telles que les observateurs les ont données, ce n'est que pour ne pas sortir de mon sujet par bien des récits qui y sont inutils; mais je ferai usage des circonstances qui méritent une attention particulière, qui peuvent caractériser chaque espèce de Carie, et autoriser la

Académie nationale de médecine Bibliothèque

ARC 41 n° 40

maniere de les traiter la plus conforme aux regles de l'art.

Je diviserai ce Mémoire en 4 Sections. Dans la premiere il sagira des Caries occasionnées par des causes externes. Dans la seconde de celles qui sont produites par des causes internes. Dans la 3.e il sagira de la maniere de traiter les unes et les autres. Dans la 4.e je parlerai des Caries que l'art ne peut guerir.

Le mot Carie en un terme dont on se sert ordinairement pour désigner tout abcez ou tout ulcere en l'os, en conséquence duquel une portion de sa substance ou même l'os entier tombe en mortification prochaine. La pratique nous en fait voir plusieurs especes qui different relativement à leurs causes externes ou internes. Externes, telles qu'une playe, une contusion sans playe, une playe contuse, ou une fracture. Internes telles que sont les differentes vices qui peuvent se trouver dans la texture de l'os même, ou bien qui se trouvent dans les liqueurs qui y coulent. ces dernieres causes sont en grand nombre. L'etendue de la maladie qui affecte quelque portion de l'os petite ou grande, ou qui l'affecte tout entier, et la nature de l'os qui en très dur comme le milieu des grands os cylindriques, ou spongieux comme leurs épiphises et les os des petites extremités, y apportent encore des differences. Quelques de ces Caries étant une veritable mortification de l'os, totale ou partiale, et les autres n'étant qu'une disposition à la mortification prochaine, la maniere de les traiter doit etre differente.

Section 1.ere

Carie Par des Causes externes.

Si par quelque cause que ce soit un os a été découvert, il suffit qu'il ait été pendant quelque temps exposé à l'attouchement de l'air ou du pus

qui séjourne dans la playe ou dans un ulcere même caché, pour que sa superficie s'altere. Cela n'est pas étonnant puisque sa nourriture dépendoit autant du périoste dont il en dépouillé que des parties fluides qui pénétrent son tissu. Cette altération est une espece ou un commencement de carie: on le voit tous les jours aux playes à la tête où l'on a été obligé de faire le trépan. La portion du crane qu'on a découverte en faisant l'incision cruciale devient de couleur jaune, brune, puis noirâtre, et cesse de vivre; du moins cette superficie. Combien de fois encore n'a t'on pas vu dans les grandes playes compliquées de fracas aux os des extremités, le corps de l'os se carier par tout ou le périoste en a été déchiré et enlevé? On peut nommer avec m.r Petit cette maladie une carie sèche: c'est une espece d'escarre en l'os, suffisante pour empescher sa guérison; qui ne s'accomplit d'ordinaire que quand le vif a détaché le mort comme il le fait a une escarre dans les parties molles.

Les Dents malgré leur dureté se cariem comme les autres os par des causes externes, des Cardentés aigues, des os en les rongeant, des portions d'aliments restées entre elles et qui s'y putréfiem, tout cela peut détruire ou enlever l'émail de la couronne d'une dent dans un point; et l'os qu'il l'en, la dent se carie et se creuse, puis la carie en gagne insensiblement le centre, et souvent la détache de sa racine qui reste dans l'alvéole. La Carie de la Couronne s'étend dans quelques fois jusqu'à la racine, celle ci se carie de même et dans ces sortes de cas la douleur qui jusques là étoit assés légere, ou ne se faisoit sentir que dans certains temps, devient insupportable. la gencive se gonfle et s'enflamme; la fluxion s'étend quelquefois à toute la joue du

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

visage et même à la gorge de ce côté; et l'inflammation dégénère en un abcès qui se fait sur la gencive, ou sous la mâchoire: alors la maladie peut devenir bien plus grave, car l'alvéole peut se carier, et sa carie peut s'étendre au reste de l'os maxillaire qui s'altère dans une étendue plus ou moins grande, parce qu'il est rempli d'un tissu spongieux dont les cellules se communiquent. c'est ainsi qu'un rien auquel on auroit pu remédier dès le commencement s'aggrave, et avec le temps cause des maladies très fâcheuses.

1.re Obs.

Par M. Fremond Dentiste à Montpellier

Carie des os maxillaires

Un jeune homme de 18 ans demeurant à Montpellier avoit la dent canine droite de la mâchoire supérieure, cariée depuis long temps. Il eut une fièvre putride, après laquelle il se fit sur la gencive au dessus de la dent malade, un dépot gangreneux, qui fut d'abord traité par un Chirurgien du lieu; il coupa quelques chairs spongieuses qui se présentèrent sur les maxillaire, et y découvrit une carie très étendue (si dans les caries des os spongieux on voit souvent s'élever de mauvaises chairs, c'est que parmi les fibres cariées et qu'on peut regarder comme mortes, il y en a d'autres qui sont encore vivantes, la carie n'ayant pas encore gagné jusqu'à elles.) alors m.r Fremond dentiste qui fut mandé apperçut du premier coup d'œil que les cinq dents molaires de ce côté, ainsi que la canine, ne tenoient pas, parce que leurs alvéoles étoient découvertes et cariées; il les orta sans effort avec ses doigts seulement, et il n'en sortit qu'un peu de pus sanieux. (Il suffit qu'une seule dent ait cariée les maxillaire, pour que plusieurs autres qui sont saines branlent dans leurs alvéoles, tombent en mangeant, ou puissent être ortées sans effort.) les dents étant ortées, m.r Fremond introduisit par l'alvéole de la canine

un stilet qui entra jusques dans le sinus maxillaire. Il reconnut encore que la carie avoit gagné toute la partie inferieure de l'os maxillaire, partie de l'os de la pommette et de l'arcade zigomatique, et qu'elle s'etendoit même jusqu'a l'enchancrure nazale. Du coté gauche la Carie s'etendoit jusqu'au dessous de l'orbite, et se continuoit jusqu'a l'enchancrure nazale de ce coté.

Tout le mal etant bien constaté, M^r. Lamond coupa d'abord les chairs qui l'auroient sans doute embarassé; puis il coupa avec des tenailles incisives la lame externe des alveoles et tout le tissu spongieux de l'os maxillaire; ensuite toute la lame interne des alveoles. Avec un bec de corbin il ota le Corps inferieur de ce coté, puis avec une gouge, il acheva d'oter de la carie tout ce qu'il put, ce qui ne lui fut pas difficile vu l'etat des os qui etoient presque vermoulus. Il ota ensuite avec beaucoup de facilité cinq dents de la mâchoire inferieure, savoir quatre molaires et la canine qui ne tenoient presque pas; car cet os maxillaire etoit carié jusques dans son tissu spongieux: après quoi il ota avec divers instrumens, toute la carie de cette mâchoire, comme il l'avoit fait a la supérieure. Il n'employa dans les pansements d'autres medicamens que des injections avec des Eaux de balarue, des Eaux de Barrège, et des teintures spiritueuses telle que celle d'Euphorbe bien chargée. Le malade s'est trouvé guéri en deux mois et six jours, et il ne lui est resté de difformités que celles que le manque de dents et des os enlevés ont pu occasionner.

L'etendue de la carie et la quantité d'opération qu'il a fallu faire pour l'enlever pourroit laisser au lecteur quelque

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

doute sur la vérité de l'énoncé, si l'observation n'étoit signée de dix Médecins et Chirurgiens qui y ont été présents et qui ont suivi les pansements.

Il est constaté par cette observation, que la carie d'une dent peut occasionner celle de l'os maxillaire, et qu'à cause de la structure celluleuse de ces os, les progrès de la carie peuvent être très grands et très rapides. cela est encore prouvé par l'observation suivante que m^r. de la combe a envoyé à l'académie.

2.e Observation
Par M. De la Combe
chirurgien à Cadix
Carie de l'os maxillaire.

M. de la combe chirurgien à Cadix y vit un négociant qui avoit à la partie des côtés de la mâchoire inférieure, une carie qu'il disoit être la suite de la maladie d'une dent qu'il s'étoit fait arracher à S.t Malo. l'étendue de la carie paroissoit être si considérable, et les dents tenoient si peu dans leurs alvéoles, que m^r. de la Combe les fit ôter aisément. alors il commença à traiter non toute son étendue; il la toucha plusieurs fois avec l'eau merveilleuse, et dans les intervalles de ces applications, il pansoit l'ulcere avec la teinture de myrrhe et d'aloès y mêlant le baume du Commandeur. La carie faisoit des progrès, et on vit la gencive se détacher de l'os; il toucha toute la carie avec le cautère actuel, mais il ne se fit pas d'exfoliation. Tous ces os étoient vermoulus jusques dans le centre, il se sépara en deux dans son milieu; cela fit que la partie postérieure qui n'avoit plus de liaison avec l'antérieure, fut élevée dans la bouche par la contraction des muscles qui s'y attachent pour fermer la bouche; aussi le malade ne le pouvoit il faire, il n'avaloit et n'articuloit même qu'avec peine. m^r Lacombe saisit cette extrémité postérieure avec un bec de corbin, sentant qu'elle étoit mouvante

et après quelques mouvements l'ôta avec facilité en un seul morceau : l'apophise coronoïde et le condile y tenoient quoique vermoulus. après cela M.r La Combe fit oter les dents antérieures jusqu'a la simphise, parce qu'elles ne tenoient presque pas, et peu de jours après, il se forma au devant sur la gencive un abcès : dès qu'il fut ouvert, on sentit à nud la portion antérieure de l'os maxillaire dont la postérieure etoit sortie, et M. Lacombe l'otoit avec des pincettes, elle sortit sans peine se séparant a l'endroit de la simphise. l'autre coté de la machoire etoit sain. le tout fut cicatrisé en 15 jours avec les pansements les plus simples.

M.r Lacombe auroit rendu son Observation plus complette, s'il avoit en même tems fait part de l'etat ou ce coté de la machoire etoit resté après la guérison, et s'il eut dit comment se fait la mastication, sans un os maxillaire etant ôté.

Nous avons vu plus d'une fois, et on le verra encore dans la troisieme Observation, que de grands os cylindriques des grandes extremités etant carriés, il s'en est détaché la plus grande partie qui en sortie par la playe, et que les Cicatrices qui se sont faites se sont peu a peu endurcies de maniere que les malades pouvoient au bout de quelque tems s'appuyer sur le membre et s'en servir presqu'aussi facilement que si les os avoient été en place ou que il s'en eut formé d'autres, ainsi nous pouvons penser que la même chose a pu arriver au malade de M.r de Lacombe, et qu'au bout de quelques mois il a pu se servir de ce coté

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

de la mâchoire pour mâcher comme de l'autre.

Si la maladie d'une dent est capable de s'étendre ainsi et de causer tant de desordres, ne seroit-il pas sage de la faire arracher quand elle a changé de couleur, ce qui prouve qu'elle en malade, ou dès qu'elle fait de la douleur en conséquence d'une carie? Un abcès qui se fait au dessous de la mâchoire suffit souvent encore pour nous indiquer la maladie de quelque dent qui menace l'os maxillaire quoi qu'elle ne soit ni cariée ni même changée de couleur.

3.e Obs. par M. Ledran membre de l'academie.

En 1754 une dame de 28 à 30 ans qui avoit de belles dents, et qui n'y avoit jamais senti de douleur, etoit depuis un an sujette à des fluxions sur la joue gauche; enfin il se fit un petit abcès qui s'ouvrit seul au dessous de la mâchoire, et qu'elle pansa avec un emplâtre pendant trois semaines; il s'en fit un autre sous la cicatrice; alors elle me manda. — j'examinai ses dents où il ne me parut rien d'équivoque. — j'ouvris l'abcès suivant la longueur du vide que le pus occupoit, et je le pansai selon l'art. mais mes soins etoient presque inutils, car le fond ne pouvoit se mondifier; les bords se rapprochoient, mais l'ulcere ne guérissoit pas, et il resta fistuleux. j'examinai encore les dents, et je les vis très — blanches; mais les frappant l'une après l'autre avec un fort stile, le sentiment que le coup causoit à la troisieme molaire, etoit different de ce qu'il etoit en frappant les autres. je ne doutai plus que cette dent ne fut malade, et je conseillai de la faire arracher. La malade ne put s'y

Champignon à la racine d'une dent saine en apparence.

resoudre et le trou fistuleux au dessous de la machoire resta. Au bout de cinq semaines je revis la dame, et frappai encore ses dents. Je trouvai la même sensation; ainsi je lui donnai le même conseil persuadé plus que jamais de la maladie de la dent. Au bout de huit jours elle fit arracher la dent et vint sur le champ chez moi me l'apporter, il y avoit a la pointe d'une des deux racines un champignon assez dur et gros comme un petit pois qui y etoit très adherent, cinq jours après le trou fistuleux se ferma. Car est plus frequent qu'on ne pense, ce champignon n'empechoit pas la dent de se nourrir, voila pourquoi elle n'avoit pas changé de couleur, mais il auroit grossi tost ou tard, il auroit fait une suppuration dans l'alvéole, et enfin l'os maxillaire ou dumoins l'alvéole se seroient cariés. Le seul sentiment de la dent frappée m'avoit suffi pour juger a peu près d'une maladie dont je ne pouvois décider le caractere, ainsi le point essentiel dès le commencement d'une maladie, est de la connoitre autant qu'il est possible, et juger sainement des progrès qu'elle peut faire afin de les prévenir.

La compression est ou peut etre une cause de Carie aux os, si les parties molles qui les couvrent en souffrent assez pour s'enflammer et tomber en pourriture.

1e. Obs. de M. Bailleron Chirurgien à Beziers

M. Bailleron dit qu'une dame de cinquante cinq ans eut pendant quatre mois une fievre continue avec des redoublements, une tumeur survenue depuis un mois la retenoit encore au lit avec de vives douleurs depuis la nuque jusqu'au cocix, ne lui permettant pas de se lever ou de baisser les epaules, enfin la tumeur s'étoit percée seule: M. Bailleron que fut mandé trouva sur la seconde vertebre du dos un trou fistuleux d'ou il sortoit un peu

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

fœtide, et la peau etoit tout autour d'un rouge presque noir. l'Emplatre et les linges qui le couvroient etant tachez de noir, firent soupçonner une carie, et effectivement les apophises épineuses des deux dernieres vertebres du col, ainsi que celles des deux premieres du dos, etoient cariées et pourries. Après les incisions nécessaires pour découvrir tout le mal, m. Chailleron toucha la carie avec le cautere actuel, ce qu'il reitera plusieurs fois. Il pansa la playe suivant ses différents états, et la malade fut guérie en trente cinq jours sans qu'il se fût d'exfoliation sensible, malgré l'application réitérée du cautere actuel.

5. obs.
Par M. Le Dran

A la suite d'une couche, une Dame de vingt deux ans tres maigre fut attaquée de douleurs si vives par tout le corps pour peu qu'on la remuat, qu'elle ne le permettoit point, et fut 17 jours couchée sur le dos sans changer de situation même pour ses besoins. Enfin on vint me prier de la voir, et ayant passé ma main sous elle sans la remuer, je fus trouvai tout entamée de gangrene depuis la nuque jusqu'au fesses. Il y en avoit une sur l'os sacrum où je trouvai une carie à toute sa surface externe, suite de la pourriture des parties molles qui le couvroient. Il s'agissoit de la panser sans la remuer pour eviter des tres vives douleurs que le moindre mouvement lui causoit. Ainsi il fallut imaginer une machine assés commode pour le faire. Quoique cela sorte de mon sujet, je croi à pouvoir la décrire en faveur des jeunes chirurgiens à qui cela pourra donner quelques idées dans des cas difficiles. Je fis attacher en travers dans toute sa longueur des bandes de linge larges de quatre pouces. Elles étoient cousues à côté l'une de l'autre, à un des côtés du branard, et ouvertes de l'autre côté avec des boucles qui permettoient de les détacher de ce côté:

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

mais encore parce que sa nourriture lui manque. [illegible] autant du périoste que des parties molles qui prenoient son tissu.

[illegible] âgé de quarante ans reçut [illegible] un coup de balon qui lui fit une playe [illegible] de grandes maux de tête qui durerent pendant huit ou huit jours. [illegible] pansa elle même pendant [illegible] avec [illegible], sans garder aucun régime. [illegible] vint au bout de ce tems me consulter, [illegible] étonnant de ce qu'elle ne [illegible] pas encore guérie. Je trouvai sur le [illegible] un [illegible], dans lequel je [illegible] la [illegible] carie et [illegible]. Cette carie s'étendoit sous la peau a la circonférence [illegible] espace de trois pouces. La peau en étant détachée, [illegible] trouvai [illegible] pour en avancer l'exfoliation et au bout de [illegible] jours toute la portion [illegible] se trouva [illegible] mamelons charnus et [illegible]. [illegible] que dans le centre de cette pièce exfoliée qui étoit [illegible] où le balon avoit porté [illegible] contusion [illegible], je fus étonné [illegible] je ne vois que les deux tables [illegible] cela laissoit au crâne un trou [illegible] [illegible] des [illegible] qui [illegible] pour [illegible] [illegible]. La playe fut guérie [illegible] [illegible].

[illegible] table de l'os [illegible] la seconde étant restée saines, et seroit-ce par la maladie du diploé que [illegible] table a cessé de vivre? ~~on peut le penser sachant~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

~~que le [illegible]~~ La seconde s'est-elle [illegible] en même temps que la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par de disjoint ces endroits. mais dans ce second cas, j'[illegible] m'étonnerois de ce que les [illegible] n'a pas [illegible] [illegible] accidens [illegible] qui y [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] en conséquence d'un coup [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] le précis d'une [illegible] qui en détaille dans mon traité d'[illegible]. tom. 1.er pag. 1[illegible].

7. [illegible] [illegible] [illegible] Un jeune homme qui [illegible] la seconde partie antérieure [illegible] une épée qui coupa [illegible] jusqu'au [illegible], la seconde table [illegible] [illegible] coupée [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quinzième jour auquel tems il en parut de si terribles que le malade mourut le dix-septième. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] table interne, mais on [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à la place, [illegible] [illegible] [illegible] couverte d'une bouillie [illegible] dans un espace de la grandeur de la main où elle étoit [illegible] [illegible] du crâne. En regardant le jour à travers le crâne que j'avois enlevé, [illegible] une belle preuve de la [illegible] [illegible] [illegible] probablement [illegible] la seconde table. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au travers laquelle le jour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] du crâne. Elle étoit plus [illegible] que la grandeur d'une carte à jouer, et sans doute elle étoit [illegible] par le sang qui s'y étoit [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] qu'il y a entre cette blessure et la précédente, est, que dans [illegible]

celle ci, la seconde table avoit certainement été contuse, la première avant émoussé le tranchant de l'épée, et que dans la précédente [illegible] table ne l'avoit peut être pas été, et qu'elle n'avoit cessé de vivre que faute de nourriture, le diploé seul étant contû en cet [illegible]it.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une playe aux tégumens qui [illegible] pour qu'un coup contondant cause de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] altération [illegible] [illegible] déjà dites, ainsi qu'on l'a vu dans les deux observations [illegible]. Mais ce n'est l'ordinaire [illegible] [illegible] [illegible] ou moins [illegible] [illegible] on voit [illegible] [illegible] la force du coup, de la nature de l'os frappé [illegible] [illegible].

8.e Obs. [illegible]
Par M. Vaconsain chirurgien à Abbeville.

Académie nationale de médecine Bibliothèque

Le S.r Vaconsain dans [illegible] qu'il nous a communiquée, raconte qu'une fille de treize à quatorze ans reçut en [illegible] un coup de [illegible] à la partie inférieure latérale [illegible] [illegible] postérieure de la jambe, environ à trois travers de doigt [illegible] que la malléole. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] jours [illegible] [illegible] douleur : il ne paroissoit même à [illegible] rougeur ni [illegible] ni contusion. Mais après quelques jours [illegible] douleur revint et l'obligea à garder le repos. [illegible] [illegible] enfant qui étoit [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] un peu tuméfiée à l'endroit du coup, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aussi tuméfiée, de [illegible] [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

toute la carie par des incisions comme [illegible], et [illegible] peu à peu toute la carie se separa en esquilles [illegible] de sorte que la cicatrice se trouva parfaite [illegible].

[illegible] jusqu'à quel point [illegible] à l'os peut y causer de desordre [illegible] maladie dès que de justes conjectures la font [illegible]. On pourroit penser que c'est la contusion [illegible], puis la pourriture du perioste qui a causé la carie, et on [illegible] qu'il en est toujours de même; mais quand des caries sont aussi profondes que celles ci, elles ne peuvent venir que [illegible] la contusion de l'os, contusion qui a [illegible] le cours des sucs nourriciers et consequemment occasionné [illegible] de l'os [illegible] dans [illegible].

10. Obs. M. David membre de l'academie,

M. David [illegible] fut mandé pour un homme qui ayant receu un coup à la teste, [illegible] avoit conservé [illegible] plusieurs années une [illegible] qui s'appaisoit de tems en tems, puis recommençoit avec beaucoup [illegible]; enfin il y vint [illegible] de la grosseur d'un œuf, qui avoit été ouverte [illegible] sorti beaucoup de pus sanguinolent, et de mauvaise odeur. M. David aggrandit l'ouverture et trouva [illegible] carie [illegible] de trois pouces, au milieu de laquelle etoit un trou qui pouvoit recevoir le bout du doigt jusqu'à la [illegible]. Je ne detaillerai pas davantage son observation [illegible] qu'elle est imprimée dans le premier volume de [illegible].

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

l'académie, page 262, je ne le regarde que comme ... que l'os est susceptible de contusion comme les parties ...

Il est à souhaiter qu'on puisse la connaître, mais comme il n'y a pas de signe aux ... : mais on ne peut l'indiquer que par les accidents subséquents qui ... plus tôt ou plus tard, suivant la nature de l'os, ... le degré de la contusion, ainsi que je l'ai déjà dit. Une espèce d'éminence ... à l'endroit frappé, une douleur permanente dans cet endroit, sans même qu'il y ait ... parties molles ... sont des signes qui quoiqu'équivoques peuvent suffire à ... une ... qui ne peut pas ... la maladie.

Section 2.

Caries occasionnées par des causes internes connues ou inconnues.

Les os étant tendres et nourris des mêmes liqueurs que les parties molles, sont également susceptibles des maladies occasionnées par le séjour de ces liqueurs, par leur altération. Effectivement nous voyons des ... quartes, malignes &c. ... de dépôts ... Comme leur compacité ne permet pas ... les liqueurs arrêtées s'y putréfient, et altèrent l'os jusques dans le centre même, supposant encore que ces liqueurs soient ... de quelque vice particulier ... donnent à l'os des maladies analogues : ainsi on voit des caries et des vermoulures vérolliques, scorbutiques, cancéreuses, scrophuleuses, et des exostoses causées par les mêmes vices.

Ce que nous disons ici des dépots symptomatiques et de ceux qui [illegible] par des virus particuliers [illegible] attaquant les os, est appuyé par la raison et par l'ex[illegible] [illegible].

On a vu au commencement de cet [illegible] que dans la Carie survenue [illegible] qui sont toutes occasionnées par des causes externes, l'os se trouve [illegible] dans toute l'étendue de la maladie [illegible] comme il [illegible] dans celles ci qui sont [illegible] par des causes internes [illegible] que la maladie du centre de l'os ait gagné sa superficie. Alors le [illegible] devient malade [illegible] peu à peu, et [illegible] quelquefois pas à [illegible] de la maladie. Cela [illegible] vrai de même aux os du crâne [illegible] maladie [illegible] par le [illegible], ou par la table interne [illegible] jusqu'à l'externe [illegible].

Quelque [illegible] interne que cette maladie [illegible] elles sont pour la plupart [illegible] conformément à l'os parceque [illegible] est insensible parceque cette [illegible] ne se [illegible] que les parties [illegible] peu à peu. ainsi le gonflement de l'os peut devenir [illegible]

considérable et [illegible], même peu, qu'on puisse le reconnoître pour une Exostose; et il n'est pas nécessaire qu'il devienne considérable pour qu'il devienne carié. on va voir par d'autres plusieurs observations des exemples frappants de cette carie.

11e Obs. [illegible]

M. Soulier rapporte dans une observation, qu'un homme de cinquante ans qui avoit eu, [illegible] cinq ou trente jours une fièvre continue avec des redoublements accompagnés d'une douleur [illegible] qui se faisoit sentir principalement au sommet de la tête, après bien des remèdes [illegible] examinant le lieu de la douleur, [illegible] y fit ouvrir et l'on vit beaucoup de pus, après quoi [illegible] l'os [illegible] carié et percé jusqu'à la dure-mère, [illegible] observation [illegible] dans les Mémoires donnés par M. [illegible] tome 1. de l'acad. pag. 254.

12e Obs. Par M. Chavillon memb. de l'acad.

» Une fille de Brommes âgée de dix-neuf ans, qui n'avoit » point encore ses règles, vint à [illegible] pour être traitée d'une » tumeur qu'elle avoit à la jambe depuis plusieurs années, » accompagnée de très vives douleurs, elle avoit une » fièvre lente qui ne la quittoit pas, et elle avoit perdu son » embonpoint, elle avoit usé de tous les remèdes internes » et de tous les topiques que le chirurgien du lieu avoit » cru convenables. j'interrogeai la malade sur la nature de » ses douleurs, et elle me dit qu'elle y sentoit sans cesse

» des picottements aussi vifs que des coups d'aiguille. alors je
» vis la jambe où je trouvai une tumeur étendue depuis la partie
» [illegible]
» moyenne inférieure. Il n'y avoit pas d'inflammation mais
» une fluctuation sensible à la partie laterale interne, et j'y sentois
» avec le fluide quelques corps solides. J'ouvris la tumeur dans
» toute son étendue; il en sortit beaucoup de pus et plusieurs
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» de la partie laterale interne du tibia; les autres [illegible]
» [illegible] alors je debridai
» le fond et à travers des chairs molasses qui [illegible]
» sur l'os et qui avoient detaché ces premieres exfoliations
» [illegible]
» le cours des pansements. Après leur sortie les [illegible]
» [illegible] multipliées, [illegible] à la cicatrice
» qui s'est avancée de la circonférence de l'ulcere, à l'aide
» des [illegible] methodiques.

» Au bout de trois semaines il se fit à l'articulation du
» genou, sans aucun gonflement, un relachement [illegible]
» [illegible]
» [illegible] de sorte que le malade ne [illegible]
» mouvement. la fievre qui fut d'abord [illegible]
» beaucoup; mais la playe continua à bien aller. quelques
» [illegible]

» [illegible].

» [illegible] que le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
» [illegible] tout [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
» [illegible] effet. [illegible] [illegible] [illegible] le
» [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. au
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vaysse.

13.e Obs. de M. [illegible] [illegible] de la [illegible] de [illegible].

Un jeune homme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la cavité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] jusqu'au [illegible] des droits. Après avoir employé [illegible] [illegible] [illegible] les cataplasmes [illegible] émollients [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] M. [illegible] fit une incision [illegible] par laquelle il sortit [illegible] [illegible]. Douze jours après sentant encore une fluctuation [illegible] [illegible] [illegible] qu'il étendit jusqu'à [illegible] (il [illegible] pas qu'il [illegible] [illegible] l'humerus decouvert) il [illegible] [illegible], [illegible] de huit jours [illegible] apperçut que la tête de l'humerus [illegible] hors de la cavité. il la remit [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; mais les [illegible] [illegible] cause du malade ne permit pas de laisser ce bandage, et la tête de l'humerus se déplaça encore. Quelques jours après en appuyant la main sur le muscle grand pectoral et vers la cavité glenoïde de l'omoplate, il fit sortir beaucoup de pus par les ouvertures [illegible]. Il y mit des compresses expulsives soutenues d'un bandage et au bout d'un mois, en les changeant, il s'apperçut que la tête

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

milieu de ce grand os, et n'est autre que ce que nous avons nommé une carie sèche. Mais elle a lieu bien davantage dans les os mols, tels que les cartilages, les [illegible] spongieux des os ou qui ont un [illegible], comme les os du crâne, parce que ces os [illegible] sont [illegible]; les [illegible] une [illegible], à laquelle on [illegible] avec [illegible] d'[illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible] qui [illegible] [illegible] une [illegible] et une [illegible] d'altération, comme le [illegible].

[illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] causent [illegible] les [illegible] et les caries; que [illegible] comme [illegible] celles qui [illegible], [illegible] est [illegible] malaise, [illegible] le Chirurgien doit [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] que la cause en [illegible] comme par les signes caractéristiques [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des caries vénériennes qui [illegible] [illegible] [illegible] que le virus produise, c'est pour cela que le Chirurgien après avoir bien examiné tout ce qui peut le mettre au fait du [illegible] du malade, doit le déterminer par l'examen de sa conduite passée, s'il a eu [illegible] [illegible] une maladie suspecte de virus; quand même elle [illegible] été traitée [illegible] [illegible] et quand il y a longtemps.

Académie Nationale de Médecine

[illegible] Un homme de trente cinq ans, [illegible] bien en apparence

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Au bout de quelque [illegible] les [illegible] tomber [illegible]
elle porta sur la [illegible]. [illegible] au [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] qui [illegible]
aucun [illegible] qui [illegible]
[illegible] la vraie cause [illegible]
[illegible] importance [illegible]
l'homme [illegible]
[illegible] entreprendre [illegible]
qu'on suppose au lieu de celle qui existe [illegible]
et le malade en est la victime.

16. [illegible] Un homme sur son escalier [illegible]
[illegible] descendre quatre marches a la fois sans qu'il tombat [illegible]
[illegible] pour se retenir, il y
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
partie moyenne et posterieure du parietal gauche. [illegible]
l'avoit-il auparavant [illegible]
[illegible]
[illegible] d'un Couvent ou il
[illegible]
jours, et au bout de ce temps lui fit a la partie la plus [illegible]
de la tumeur [illegible] dont il

sortit quinze à seize onces de sang qu'il ne put arrêter que par une forte compression. levant cet appareil au bout de deux jours, l'hémorragie recommença et fut arrêtée de même. au bout de six sept jours l'hémorragie qui revenoit souvent détermina le malade à [illegible] se faire porter à la charité dont mr. [illegible] étoit alors chirurgien en chef.

[illegible] ayant vu que la tumeur étoit d'un volume considérable et que [illegible] le doigt par la petite ouverture qui y étoit il sentit une carie [illegible] qui le détermina à ouvrir en croix cette tumeur où il trouva beaucoup de caillots [illegible] un fongus qui partant de la dure mère [illegible] passoit à travers le crâne [illegible] percé [illegible] ce fongus il sortit un jet de sang qui fut arrêté par l'application d'un morceau d'agaric [illegible] autour plusieurs boulettes [illegible] le fongus [illegible] comprimé par l'appareil qu'à l'endroit où le sang [illegible]. Le surlendemain l'appareil [illegible] détacha seul sans qu'il [illegible] [illegible] et sur l'os la [illegible]. Le troisième jour il parut dans le [illegible] des tressaillements qui continuèrent jusqu'au quatrième jour où le malade mourut [illegible].

[illegible] partie molle [illegible] attaquée en [illegible] savoir une tumeur skirreuse en forme de [illegible] sur la [illegible] et une carie au crâne sans le [illegible] où la [illegible] avoit été attachée [illegible] sain. À quel genre de virus faut il attribuer cette maladie ? l'ouverture du cadavre le fit connoître. car, on trouva autour de l'anus, des crêtes, des [illegible] et des verrues qui [illegible] le caractère essentiel du virus vérolique, quoi qu'on n'en trouve pas toujours à ceux qui

~~en sont infectés~~

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

en sont infectés. Les tressaillements convulsifs qui ont précédé la mort en sont-ils aussi des signes ? Non. M. Pagès les attribue avec juste raison à l'inflammation de la dure-mère, procurée et entretenue par la compression qu'on avoit faite long tems sur le [illegible] qui en partoit, car tous les vaisseaux de sa circonférence étoient gorgés [illegible] comme s'ils eussent été injectés. A l'égard du rhumatisme, il étoit produit [illegible] du virus vénérien qui [illegible].

17.e Obs. Par M. [illegible] Chirurg. major du reg.t Royal Bavière

Un homme de quarante ans et d'un assez bon tempérament sentit au bord de la clavicule, de vives douleurs qu'il prit pour un rhumatisme et qui ne cédèrent à aucun des remèdes qui furent employés pendant deux mois. elles diminuèrent un peu, puis il parut sur le cartilage qui unissoit la quatrième et la cinquième vraie côtes supérieures une tumeur [illegible] [illegible] après [illegible] [illegible] qui s'étendoit jusques sous la clavicule, il fit plusieurs incisions pour découvrir tout le mal, se donner la facilité de panser une carie qui étoit à la côte supérieure et ôter plusieurs exfoliations qui s'étoient déjà détachées. L'os parut couvert de bonnes chairs au bout du mois ; et la plaie sembloit prête à se guérir, quand elle devint livide avec une suppuration trop abondante et séreuse. Il fit encore quelques incisions qu'il crut nécessaires et ôta quelques pointes exfoliées quand de nouvelles douleurs se firent sentir à la partie supérieure du sternum, il s'y fit une tumeur dure avec chaleur tension, pulsation, et enfin suppuration. L'ouverture faite le sternum se trouva gonflé comme exostosé, et couvert

de chairs mélanées avec une mauvaise suppuration. Le malade ayant été traité comme scorbutique dans les commencements, l'inutilité de ces remèdes fit ouvrir les yeux à M. Garnon qui interrogea le malade sur ce comme pressé ce qu'il auroit dû faire plutôt; et apprit que douze ou quatorze ans auparavant il avoit eu une Chaudepisse qui avoit été quatre mois à guerir quoi qu'il n'y eut ny inflammation ni gonflement aux testicules ou aux glandes des aisnes. M. Garnon regarda la carie comme vérolique et traita le malade par les frictions avec beaucoup de methode. Les accidents qui avoient précédé l'ulcère se fondirent. la suppuration diminua, mais la playe ne se cicatrisa pas; parce qu'il ne se fit une entière exfoliation la carie ayant huit à dix lignes de circonference. C'est que les duretés que le virus vérolique produit dans les parties solides ne se détruisent pas toujours si promptement que celles qu'il occasionne dans les parties mollis, parceque la circulation y est plus lente, et que leur compacité ne permet pas aux sucs nourriciers d'y former avec vîtesse les mamelons charnus qui doivent détacher les portions que le virus a cariées. Il arrive même souvent que le mercure ayant corrigé ou emporté tout le virus par des évacuations salutaires, la playe est encore longtems à guérir parceque la profondeur de la carie a besoin d'une exfoliation sensible. Il ne s'agissoit donc plus de corriger la nature et il falloit seulement l'aider. Les douches des Eaux thermales le font merveilleusement dans ces cas, parce qu'en amolissant le tissu des vaisseaux, elles accélèrent le mouvement des liqueurs qui produisent plus facilement ces boutons charnus qui doivent separer le mort du vif. Ainsi M. Garnon envoya le malade à Barrège où il prit les Eaux et les

douches, puis celles du bain des pauvres. Il se fit une exfoliation presque insensible, et le malade se trouva guéri au bout de quinze jours.

Qu'on ne s'étonne pas de ce que ce malade a porté pendant si longtemps une carie vérolique sans qu'il se manifestât par aucun signe caractéristique, puisque l'expérience nous a souvent fait voir qu'on peut le garder bien plus longtemps. Combien de maladies, l'estime d'embarras au foye ou à d'autres viscères, n'ont pas d'autre cause, sans qu'on puisse les savoir que par le retour des maladies qui arrivent un grand temps après des guérisons apparentes.

Le malade dont M. Vachay nous a communiqué l'histoire, ayant éclaté de plusieurs caries et fungus, était probablement dans le cas, quoique ces accidents paraissent d'abord être la suite d'un coup qu'il avait reçu.

18.e Obs. Par M. Jouet, a.g. membre de l'académie.

Il y avait trois semaines qu'ayant (x de cet accident) il lui parut à la partie supérieure du pariétal gauche une tumeur qu'il négligea, quoiqu'elle fût accompagnée de maux de tête. Deux mois après il vit des chirurgiens, et des empiriques; les premiers le saignèrent du bras et du pied, puis ils crurent nécessaire d'ouvrir la tumeur, ce qu'il refusa: les autres lui mirent des emplâtres, qui ne firent qu'augmenter la douleur. Enfin au bout de cinq mois il vit M. Souchay qui y sentit la fluctuation d'un fluide épanché; la peau ayant conservé sa couleur naturelle, il y fit une incision cruciale dont il ne sortit que peu de sang et de sanie, portant le doigt dans le fond il sentit à la partie supérieure du pariétal, une carie et un trou où le doigt

entre et par lequel on voyoit le battement de la dure mere; ce trou au trépan sur la suture sagittale, plusieurs petits morceaux d'os détachés par la vermoulure furent otés, et la playe pansée selon l'art. Quatre jours après il s'eleva sur les [illegible] mou ou fongus, ainsi qu'il [illegible] autour du trou qui etoit au crane. on le detacha avec le bistouri, remarquant le sinus longitudinal qui etoit [illegible]. Le treizième jour il parut une autre tumeur qui couvroit la jonction des parietaux avec l'occipital. M. Quebas l'ouvrit le lendemain, et trouva l'os carié [illegible] de la tumeur. [illegible] il sortit encore plusieurs [illegible]; il [illegible] beaucoup de [illegible] tres [illegible]; [illegible] de [illegible] de sutures.

A l'ouverture de la tête on trouva plusieurs caries sous la calotte [illegible] quoi qu'il n'y eut aucune [illegible]. La table interne de l'os etoit percée en quantité de petits trous, causés par beaucoup de petits fongus, nés sur la dure mere.

Ces caries et ces fongus etoient ils causés par un virus verolique? il y a beaucoup d'apparence, le malade ayant été tres débauché, ce qu'on apprit de ses parents. D'ailleurs il n'y a pas d'apparence qu'ils fussent une suite du coup donné à la tête lequel auroit penetré jusqu'au diploe, car dans ce cas il eut fallu que les liqueurs [illegible] entre les deux tables des os altérées, se fussent coulées cellule en cellule pour altérer les os plus loin que la contusion. De plus le diploe malade n'etoit pas capable de causer la naissance des fongus qui se sont elevés sur la dure mère.

Le virus [illegible] de meme que les autres, attaque quelquefois

soit les os, même les plus durs, s'insinue dans leur substance. Là, il altère la moëlle et toutes les autres parties qui entrent dans leur composition et occasionnent des douleurs pareilles à celles qui accompagnent les cancers en parties molles. Ensuite il les amolit et les carie, de sorte qu'on en a vu s'en être rompre dans quelques mouvements que les malades s'étoient donnés. Deux observations sur les [illegible] l'une de feu M. Maréchal premier chirurgien du Roi, et l'autre de feu M. Morand le père imprimées dans le troisième volume des Mémoires de cette académie, prouvent [illegible] ce que je dis ici.

On peut compter ces Caries au nombre de celles qui sont sans ressource, jusqu'à ce que l'art ait trouvé un spécifique capable de détruire le virus cancéreux. Quand même on le trouveroit, si la carie a détruit l'os jusqu'à son centre, quelle ressource ?

Le vice scorbutique cause quelquefois dans les parties des ulcères des exostoses et des caries. L'art travaille à corriger ce vice par l'usage des remèdes anti-scorbutiques : mais quoique sagement administrés, et quoique par ces usages les signes qui le décèlent disparoissent, on voit quelquefois que la maladie n'est que palliée, et qu'il en reparoit d'autres signes quelque tems après. Il y a même des sujets où il est pour ainsi dire inné, et qui le portent toute leur vie. Supposant qu'on parvienne à le détruire, ou voit les ulcères qu'il a occasionnés dans les parties molles se guérir avec assés de peine et quand les os en sont attaqués

ils ne s'exfolient pas pour l'ordinaire parcequ'ils sont malades dans le centre même, et il faut presque toujours qu'il soit emporté en entier; ce qui ne peut [illegible] causer une difformité à la partie et quelquefois même la perte du membre.

19.e Obs. Par M. Lidon

En 1750 je fus mandé par un malade qui avoit au pied une gangrène de cause interne. Les quatre petits orteils étoient d'un rouge presque noir, et le gros étoit mort entièrement, le tout sans douleur. Les chairs de la jambe et de la cuisse étoient flasques et molasses sans oedematie, et la cuisse étoit pleine de grosses varices avec de grandes tâches ressemblantes à des echimoses. Le malade étoit très maigre, sans fièvre et sans appetit; à ces signes il fut aisé de reconnoître un vice scorbutique bien décidé; ainsi je mis le malade à l'usage des anti scorbutiques et du quinquina. Pour rappeller dans la partie la chaleur naturelle, et y accélérer le mouvement des liqueurs, j'y fis donner soir et matin pendant un quart d'heure des douches chaudes avec une decoction de plantes aromatiques, et je pansois la gangrène selon l'art. Elle monta encore pendant trois semaines, et gagna le tarse; ce n'étoit pas seulement aux parties molles, les os étoient gangrenés comme les chairs. Enfin au bout de ce tems, je vis à la partie supérieure de l'ulcère, sur le tarse même, une ligne blanche et un peu humide qui me fit presumer que la Gangrène alloit s'y borner. je la pansai encore selon l'art, et en moins de trois semaines toutes les chairs

pourries se détachèrent, emmenant avec elles les os des orteils et ceux du métatarse. Les trois os
attachés aussi au tarse, noircis [illegible]
six semaines a se détacher quoique pressés de manière à accélérer la pourriture des aponévroses qui les tenoient attachés à celle du tarse. Après leur chute l'ulcère se mondifia et guérit dans sa sûreté, le malade marche actuellement sur le talon.

20.e Obs. Par M. Le Dran.

On lit au deuxième volume de mes observations imprimées en 1733, le détail d'une maladie bien décidée scorbutique par tous les signes qui caractérisent ce vice : il suffit ici d'en donner l'extrait. Sur la partie inférieure du tibia il se fit une suppuration en trois endroits sans que le malade y sentît presque aucune douleur. En deux endroits seulement l'os étoit carié, et conséquemment découvert de son périoste : après l'usage longtemps continué des anti-scorbutiques conseillés par le médecin de la charité, où le malade étoit, la jambe ayant été amputée suivant qu'il avoit été décidé dans une consultation, je sciai l'os suivant sa longueur, et quoiqu'il ne fût pas percé jusques dans son canal osseux on vit que la maladie avoit commencé dans l'épaisseur de l'os même, dont la substance avoit changé de couleur, ainsi que celle de la moëlle à l'endroit des caries. Le malade étant mort un mois après, je lui trouvai encore trois caries, l'une avec une légère exostose à l'humérus près de l'insertion du muscle deltoïde ; La seconde à

la jointure de cet os avec l'epiphise qui forme la tête, la troisieme à la racine de l'acromion. Le malade avoit senti depuis quelque tems de douleur à cette épaule sans que la peau y eut changé de couleur.

Ces excroissances ont été produites par un vice scrophuleux dont les plus fréquentes ou voit ce vice attaquer principalement les os spongieux tels que sont ceux des petites extremités et les épiphises des grands os cylindriques qui s'alterent et se carient en partie ou en totalité.

Cette carie n'est pas fétide comme beaucoup d'autres, elle est une veritable vermoulure, qui commence dans le tissu spongieux de ces os, par une obstruction et engorgement des membranes et des glandes qui y sont dans leurs cellules; la lymphe épaissie s'y accumule comme elle le fait aux glandes du col du mésentere et autres: toute la portion d'os qui en attaquée se gonfle peu à peu plus ou moins. La conséquence de cet engorgement, et comme le periôste est continu par une infinité de filets et de vaisseaux aux membranes qui tapissent toutes ces cellules, il participe bientôt à cette maladie: L'étui cellulaire qui s'éleve sur lui, les membranes graisses ainsi que la peau s'en ressentent, et deviennent aussi malades: enfin il se fait plutôt ou plus tard une fonte de ces parties et au dessous de la peau, et peu après on y sent la fluctuation d'un pus de mauvaise qualité. Si on ouvroit cette espece d'abcès on

trouveroit à découvert l'os dont la couleur naturelle s'est changée et devenue un peu brune, mais non noire, car il [illegible] encore.

Insensiblement l'altération des liqueurs engorgées ou arrêtées dans ces cellules, en carient quelques unes, puis d'autres; et peu à peu [illegible] la peau se perce. Si la carie a usé la superficie de l'os en quelqu'endroit, on voit alors suinter de son centre quantité de sérosités de mauvaise odeur. Quand la circulation y est tout à fait arrêtée, il se noircit et commence à se dessécher; et quand il l'est, il sort de la playe en entier ou en parcelles dès que la pourriture des parties auxquelles il tenoit l'en a détaché, à moins qu'on ne l'en détache plutôt. Voila quelle est la [illegible] [illegible] de cette maladie qui est toujours [illegible] [illegible] à guérir; puisque même on [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la lymphe, car il ne se corrige que très lentement. Remarquons que quand [illegible] tous les os malades sont sortis la playe [illegible] [illegible] [illegible] guérir.

21.e Obs.e [illegible] [illegible]

M. Birmingham étant chirurgien à l'hôpital de la pitié, traita un enfant de [illegible] ans qui avoit [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] scrophuleux qui [illegible] [illegible] il [illegible] [illegible]. Il trouva le calcaneum découvert et en partie [illegible] [illegible] de la circonférence. Il [illegible] [illegible] [illegible] par la suppuration et la chute de ces [illegible] avec les médicaments convenables et ayant remarqué au bout [illegible] [illegible] [illegible] tenoit plus que par quelques portions ligamenteuses [illegible] [illegible] il coupa ce à quoi il tenoit encore, et l'ota en entier. La [illegible] [illegible] [illegible] devint si [illegible] qu'à [illegible] [illegible]

au tendon d'achilles, et autres parties, l'enfant a très bien marché depuis. M. Morand a deux exemples de ce fait par...

On voit quantité de scrophuleux, caractérisés tels par l'engorgement de la plupart des glandes conglobées, n'avoir aucun vice aux os; mais l'on voit aussi très souvent des caries accompagner l'engorgement de ces glandes, et ces caries et ces engorgemens guérir ensemble par les mêmes remèdes. Quelques différences dans la nature de ce virus et dans les tempéramens peuvent être cause qu'il ne fait pas toujours des progrès aussi rapides et aussi étendus: mais l'attention à le corriger de bonne heure, peut être quelquefois aussi une raison pour laquelle ses progrès ne sont pas si rapides; j'ai vu des enfans de qui plusieurs os du métacarpe, du métatarse, et des doigts, étoient exostosés jusqu'à avoir acquis deux ou trois fois autant de volume, guérir sans suppuration et sans exfoliation par le continuel usage des remèdes appropriés. Probablement qu'il n'y avoit encore dans ces os qu'un engorgement de lymphe épaissie et qu'aucune de leurs cellules n'étoit encore cariée, car ce vice local n'eut pas guéri sans exfoliation.

Ce que nous venons de dire de la carie scrophuleuse des os des parties extrêmes, se voit également aux épiphyses des grands os parce qu'elles ont de même un tissu spongieux. Dans les uns et dans les autres, quand c'est la matière qui fait l'ouverture des tégumens, on peut compter que l'os en est bien malade; alors il est facile de reconnoître avec la sonde que cet os

BIBLIOTHÈQUE

carie qui a occasionné ce qui a paru d'abord n'être qu'un abcès : c'est pourquoi le gonflement de l'os, si on y a fait attention, et la lenteur avec laquelle le pus s'est formé, peuvent faire juger de la carie quand même la tumeur ne se seroit pas encore ouverte.

22. (6) Obs. Par M. Coutavoz, memb. de l'acad.

Une femme avoit depuis dix mois le coude gauche gonflé et très douloureux. Une tumeur humorale qui s'y fit s'ouvrit d'elle même, et M. Coutavoz qui fut mandé vit sur le condile externe de l'humerus une ouverture dont il sortoit beaucoup de sanie de mauvaise odeur. il reconnut par la sonde que cet os étoit découvert et très carié. Tous les accidents inséparables de cet Etat, tels que sont, fièvre irréguliere, cours de ventre &c. le déterminerent a faire l'amputation du bras, après laquelle la malade guérit dans le tems ordinaire. M. Coutavoz examina l'Etat de l'os amputé et trouva que la plus grande partie du tissu spongieux de cette épiphyse étoit détruite, et qu'il n'en restoit que les fibres extérieures qui avoient été [illegible] consumées. Une bonne partie du corps de l'humerus étoit de même presque détruite par la carie jusqu'à la partie moyenne. par l'ouverture du cadavre qui mourut un an après, il reconnut la maladie pour être scrophuleuse, en ce que toutes les glandes du mésentere étoient grosses et gorgées, comme elles le sont dans ces maladies. Le pancréas et le foye étoient remplis de concrétions platreuses. (Une toux qui semble n'avoir point eu part à cette carie, mérite cependant d'être rapportée. Elle suppléa à l'évacuation qui s'étoit faite depuis quelque tems par le bras malade, M. Coutavoz

fit un cautère au bras droit, et la malade se porta bien pendant six mois, mais elle le laissa fermer au bout de ce temps. peu après il lui survint bien des accidents fâcheux, elle mourut huit mois après. ne pourroit-on pas en conclure qu'ils sont probablement venus, en conséquence de la suppression de l'évacuation journalière qui avoit été supprimée. la nature ne pouvant se passer de cette évacuation dont elle avoit pris la douce habitude)

Quand le tissu spongieux qui forme les épiphyses des grandes extrémités se détruit ainsi par la carie, il est presqu'impossible que la sanie ne coule pas jusques dans leurs cavités cylindriques, où la moëlle ainsi que la membrane qui la couvre peut s'enflammer, s'altérer et suppurer. voilà un cas où l'amputation du membre paroit être indispensable. Cependant dans la supposition où le Chirurgien seroit mandé assez tôt, ne pourroit-il pas faire par une opération sur cette épiphyse, en forme de trépan ce que l'on voit la nature faire quelquefois assez lentement, c'est à dire détruire une portion de la superficie de cet os malade, pour faire une issue libre à la sanie qui remplit ses cellules, et qui les détruit. La maladie est une espèce d'abcès formé dans le centre de cette épiphyse, pourquoi ne l'ouvriroit-on pas comme on ouvre un abcès qui se forme dans les parties molles. si on ne le fait pas, il pourra arriver que l'os se détruise en entier et peu à peu dans un temps assez long et sorte enfin par la playe; ce qui laissera une difformité et peut être une impuissance de se servir du membre, ou bien le malade court tous les risques d'un abcès fistuleux, dont le pus qui peut rentrer dans le sang s'opposera

a l'efficacité des remèdes qui peuvent combattre la cause de la maladie. Deux observations que je vais rapporter pourront jetter un grand jour sur cette matière.

23.e Obs.e
Par M. Le Dran

Un jeune homme qui a actuellement quinze ans fut à l'âge de six à sept attaqué d'un vice scrophuleux qui se déclara par un mauvais teint, des glandes gonflées des deux côtés du col, une tumeur mole et indolente au bras droit au dessus du condile interne, et une exostose à la seconde phalange du doigt annulaire. Cette phalange se gonfla peu à peu et son volume fut triplé avant que les parties molles qui la couvroient s'en ressentissent et devinssent [illegible] malades, ainsi tout le doigt se gonfla un peu, les deux autres phalanges ayant gardé leur grosseur naturelle. Au bout de trois ans tout le doigt changea de couleur et la peau commença à s'altérer surtout dans la partie externe : ce fut alors que ses parents me demandèrent du secours.

On mit le malade à l'usage des remèdes anti-scrophuleux et pendant ce temps là, la peau se perça sur le côté externe, il en sortit une espèce de sanie épaisse, l'os se trouva découvert en partie, et percé d'une ouverture assés large mais irrégulière. Le malade usoit toujours de remèdes anti-scrophuleux sans faire d'autre pansement que de nettoyer tous les jours son doigt et l'envelopper de linge blanc. Pendant deux ans qu'il a pris les remèdes internes qui ont sans doute corrigé le vice des liqueurs, il s'est fait dans tout le tissu spongieux de la phalange gonflée, une pourriture des parties molles qui en [illegible] remplissoient les cellules. Ce temps

spongieux est tombé en parcelles, l'os s'est vidé, Enfin tout le gonflement a cessé, la Cicatrice a avancé de la circonférence de l'ulcere, et s'est insensiblement enfoncée jusqu'au le centre de la phalange, ou elle a laissé un creux assez profond pour pouvoir y loger la moitié d'un gros pois; cependant l'épiphise de cette phalange qui la joint à la premiere est restée gonflée; le reste du doigt a repris sa grosseur naturelle; et ce doigt a les mouvemens de flexion et d'extension aussi faciles que les autres doigts. j'en ai vu trois de la même nature et tous les trois guéris avec la Cicatrice enfoncée dans le corps de l'os adherente a la partie interne du coté opposé à l'ouverture qui s'etoit formée. Pendant ce tems les glandes du col et la tumeur qui etoit au bras sont disparues et la couleur naturelle est revenue de maniere que l'enfant est dans une parfaite santé.

Si donc la carie du tissu spongieux de ces os, ne provient que de la pourriture des membranes qui tapissent les cellules; si la maladie ne cesse que quand ce tissu est détruit, si enfin la superficie de l'os plus seche et plus dure que le centre, ne s'altere que la derniere; pourquoi les épiphises des grands os cylindriques, étant composées à peu près de même, l'art attendroit-il que la pourriture de leur tissu spongieux se fut étendue au loin, et pourquoi ne feroit on pas à cette épiphise un ou deux trépans, pour porter dans son centre les secours capables de détruire tout le vice local? par là on pourroit conserver un membre que l'étendue du mal

obligeroit de retrancher dans la suite, a moins que la nature ne fasse de grands efforts comme l'on en a un exemple dans l'observation suivante.

24. Obs. de M. Le Dran.

Une petite fille agée de sept a huit ans, avoit depuis l'age de [illegible] le tibia exostosé, dont le volume étoit [illegible] depuis une épiphyse jusqu'a l'autre exclusivement. Enfin il parut une rougeur a la face interne de la jambe [illegible] toute l'extrémité inférieure. Ces endroits s'étant ouverts, on donna [illegible] il [illegible] peu a peu sur l'os une [illegible] qui [illegible] la [illegible] et quelquefois [illegible] ouvertures. Ses parents voyant leur enfant [illegible]; on observa qu'il y avoit dans le corps de l'os une espèce d'abcès qui avoit [illegible] la superficie en [illegible] de manière qu'il en sortoit [illegible]. En portant profondément un stilet [illegible] dans le tibia [illegible] qui étoit [illegible] moyenne de ces os, le stilet ressortoit par un autre trou [illegible] partie inférieure [illegible] épiphyse. [illegible] ouverte [illegible] on ne put [illegible] l'état où étoit la moëlle ainsi que la membrane qui l'enveloppe; la maladie étoit bien [illegible], car l'enfant avoit [illegible] la même [illegible] mésentère [illegible] [illegible] scrofuleux.

La jambe dans cet état, sembloit devoir être condamnée a l'amputation, ainsi que [illegible]

des remedes convenables on a travaillé à la guérison [illegible]. Au bout d'un an [illegible] environ, l'exostose du tibia s'est diminuée peu à peu, les ulcères se sont toujours [illegible], auxquels [illegible] mauvaise [illegible], ou [illegible] des parcelles osseuses et vermoulues. Cela a duré deux ans ou environ pendant lequel temps l'exostose [illegible] et vermoulue dans toute la longueur de l'os. Enfin l'os s'est rempli, [illegible] revenu à son volume naturel, et les téguments se sont cicatrisés, la peau attachée à chacun des trous de l'os.

Pendant le traitement il est arrivé à peu près la même chose aux os du metacarpe dont beaucoup de morceaux petits et [illegible] se sont detachés et sont sortis avec le pus, de manière qu'enfin la main est guerie comme la jambe sans qu'il soit resté aucune autre difformité que des cicatrices un peu enfoncées.

Cette enfant ainsi que ceux dont j'ai parlé dans la précedente observation aucun des ulceres n'a été pansé, on se contentoit de les couvrir de linges blancs après les avoir lavés soir et matin, pour garantir à la circonference la peau qui étoit souvent baignée d'une [illegible]. Ainsi la nature aidée des anti-scrophuleux qui ont corrigé le vice de la lymphe a fait seule la guerison des ulceres, et jetté dehors les portions osseuses qui se sont trouvées cariées. Pendant le cours du traitement cette enfant a eu la petite vérole ce qui a fait suspendre l'usage des anti-scrophuleux pendant plus d'un mois [illegible].

Il est probable que la guerison des vices locaux auroit été bien plus prompte si l'art y avoit [illegible] ses soins pour accel[illegible]

ACADÉMIE [illegible] BIBLIOTHÈQUE [illegible]

la sortie de ces os que la pourriture des chairs avoit altérés; et je ne doute pas qu'il ne se trouve bien des cas, où il convient de l'employer vu certaines circonstances qui accompagnent la maladie.

On objectera peut-être que l'ulcère occasionné par le vice scrophuleux ne peut et ne doit guérir que quand ce vice est entièrement corrigé, ce qui est toujours long; mais il faut observer que le vice scrophuleux est comme on l'a dit un vice de la lymphe qui engorge les membranes et les glandes qui tapissent le tissu spongieux des os. La pourriture de ces membranes occasionne la carie de ce tissu, quand la maladie s'est étendue jusqu'à la superficie de l'os, elle occasionne la maladie des parties molles qui le couvrent. Si l'on peut alors suivant les circonstances dessécher tout ce tissu spongieux devenu malade ou même faire mourir tout l'os, s'il en veut, il suit permis que le vice local guérira bien plus promptement de même qu'une playe faite par instrument tranchant à un scrophuleux doit se guérir si le reste du membre n'est pas attaqué de scrophules.

Section 3.

Traitement des Caries.

Nous avons comparé la carie à l'escarre qui accompagne quelquefois les playes et les ulcères des parties molles, la portion qui est devenue escarre et celle qui est cariée étant également privées de commerce de vie avec celles qui sont saines. On peut de même comparer l'exfoliation de la carie à la chute de l'escarre. On sçait que dans les

parties molles le cours des liqueurs est arrêté a l'extremité des vaisseaux auxquels lescarre est attachée, et que ces sucs poussés par la colonne liquide, font sans cesse efforts contre l'[illegible] qui [illegible] leur cours ; qu'insensiblement il [illegible] usse sur les chairs vivantes des mamellons charnus et qu'enfin l'escarre est détachée ; la nature agit de même [illegible] l'exfoliation des os. les sucs vivifiants que la partie saine fournit ~~et qui ne~~ [illegible] sur les [illegible] osseuses et vivantes, ils y forment [illegible] charnus [illegible] la portion morte se trouve enfin détachée. C'est cette separation du mort d'avec le vif lors qu'elle est enlevée, qu'on nomme exfoliation. On sent qu'elle doit être bien plus lente à se faire aux vieillards qui ont les os plus secs et plus durs que les Enfants et plus difficiles dans les os très durs, par [illegible] [illegible] fait, mais plutôt ou plus tard. Comme c'est la nature qui la fait il est des cas où elle [illegible] des secours de l'art.

ACAD. BIBLIOTHEQUE

25. Obs. Par M. [illegible]

Un Italien reçut à Milan sur la crête du tibia un coup de pied de Cheval qui déchira les téguments et découvrit l'os. Il fut pansé pendant deux mois, il sortit plusieurs esquilles et il guérit après parfaitement en apparence. trois ans après il vint [illegible] sans avoir [illegible] aucune douleur [illegible] depuis sa guérison ; jouant à la paume il se toucha la jambe avec sa raquette a l'endroit de la cicatrice [illegible] faisant si peu [illegible] qu'il continua [illegible] encore longtemps. [illegible] en [illegible] un peu de rougeur a la cicatrice, et y sentit de la douleur ; l'inflammation se termina en

deux jours par un abcès qui s'ouvrit. Je trouvai [illegible] une portion osseuse longue de dix lignes, large de deux, toute vermoulue et percée d'une infinité de petits trous; il pouvoit y avoir long tems qu'elle avoit été détachée de l'os, car je ne remarquai, ni je ne trouvai pas l'os découvert; elle étoit cachée sous la peau où rien ne la comprimoit, et elle y seroit peut être restée encore long tems sans le coup de raquette. L'abcès qui guérit en trois semaines. On a encore vû dans les observations 8e, 9e et 12e la nature procurer seule des exfoliations dont l'art n'avoit servi qu'à découvrir la carie qui étoit encore cachée.

Ce que c'est qu'exfoliation.

Tout os qui a été pendant quelque tems découvert, ou qui a reçu quelque altération dans sa superficie, doit s'exfolier, et à plus forte raison ceux qui sont cariés très profondément; ainsi quoi qu'en disent quelques auteurs qui ont avancé qu'un os découvert et même carié peut se recouvrir de chairs sans exfoliation nous ne pensons pas de même*, et nous en reconnoissons de deux sortes, l'une insensible et l'autre sensible. L'insensible se fait par parcelles imperceptibles, au lieu que celle qui est sensible se fait par [illegible] osseuses qui se détachent visiblement de l'os, qui étant plus ou moins larges et épaisses, ce qui décide pour l'une ou pour l'autre espèce d'exfoliation, c'est le progrès que la carie a fait, et il est bien rare qu'elle soit insensible si la carie a compris une certaine épaisseur de l'os. Mais cela se voit souvent dans les caries où la seule superficie de l'os a été altérée par l'air qui l'a frappée comme dans le trépan, ou par le pus qui l'a mouillée ou parce que le périoste a été détruit par son

* M. Quesnay. 1er vol. acad. pag. 300.

inflammation. On objectera peut-être [illegible] des os coupés se recouvrent de chairs sans exfoliation; il est vrai [illegible] par un instrument tranchant ne [illegible] extrémités coupées peuvent se réunir avec les parties molles artistement rapprochées [illegible]. La raison en est qu'il [illegible] n'y a point d'inflammation aux fibres du [illegible] qui [illegible] [illegible] dans la substance [illegible] ceux des [illegible] [illegible] [illegible] de toutes les fibres, [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] molles [illegible] [illegible] [illegible] même qu'elle [illegible] d'une playe [illegible] [illegible] [illegible]. C'est ce que nous [illegible] [illegible] lambeau et [illegible] [illegible] aux os. Mais si l'extrémité a été [illegible] que l'os [illegible] été recouvert de chairs non encore en [illegible], il [illegible] [illegible] exfoliation. [illegible] que de quelques parcelles [illegible] qui seront [illegible] par les [illegible] qui suintèrent [illegible] [illegible] pour former des [illegible] [illegible] invisibles à la vue [illegible] au toucher [illegible] [illegible] de la playe [illegible] [illegible] [illegible] séparation, et c'est [illegible] [illegible] que quelques-uns ont cru possible qu'un os carié [illegible] [illegible]. Il s'exfolie cependant [illegible] [illegible] [illegible] donner la preuve. [illegible] Qu'on découvre à quelqu'animal le crâne de la grandeur d'un écu, et qu'en enlevant le péricrâne, on ait [illegible] de ne pas [illegible] [illegible] crâne [illegible] pour prévenir l'inflammation [illegible] [illegible] [illegible] où le péricrâne étoit attaché, et ne pas dessécher l'os [illegible] [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Contente de panser la playe avec quelque chose d'onctueux, on verra au bout de quelques jours [illegible] sur le crâne [illegible] se multiplieront, et enfin la playe se guérira sans [illegible] sensible. [illegible] l'animal après quelques [illegible]

quand elles seront détachées, on trouvera la surface de l'os inégale à l'endroit de la playe, et on y verra quantité de petits trous d'où se sont détachées bien des parcelles insensibles. Fabrice de Hilden, M. Ruisch, et M. Kouhaut qui remarquent qu'il y a des cas où il ne se fait pas d'exfoliation nous fournissent mêmes la preuve du contraire et de la manière dont elle se fait.

26.e Obs. tirée de Hilden » D'ans une playe de tête dit Fabrice de Hilden, où les » téguments avoient été détachés du crâne, ayant recouvert » l'os autant qu'il m'avoit été possible, j'apperçus au bout » de quelques jours sur une portion de l'os que je n'avois pu » recouvrir des petites taches rouges qui paroissoient comme » autant de petites gouttes de sang, et ces taches augmentant, » formèrent une chair spongieuse qui couvrit l'os en » peu de jours.

A cet exposé, on sent que s'il y a eu des parcelles de la superficie de l'os altérées, comme cela est probable, ces parcelles étoient déjà exfoliées quand les taches rouges parurent. Les observations de MM. Ruisch et Kouhaut le prouvent encore mieux. Ils rapportent qu'» un os ayant » été long tems exposé à l'air il étoit devenu noir comme

27.e Obs. » de l'encre (cette noirceur étoit certainement une altération

Par Mr de Ruich, et Rouhault.

"qu'on peut nommer carie) On attendoit depuis six mois
"aussi impatiemment l'exfoliation de l'os, lorsqu'il se forma
"un cercle blanc à la circonférence de la playe proche des
"chairs qui s'avancoient vers le centre. Ce cercle s'approchant
"peu à peu du centre à mesure que les levres de la playe
"s'en approchoient, l'os fut enfin recouvert en un mois sans[6]
aucune apparence d'exfoliation. On ne peut dire qu'il
ne s'en fit pas, sachant que sur une partie osseuse et morte
il ne peut se former de bonnes chairs non plus que sur
une escarre. Ce cercle blanc n'étoit donc autre chose que
[illegible] les parcelles noires et mortes étoient peu à peu [illegible]
emportées par les chairs osseuses qui se formoient aussitôt à celles
qui s'avançoient des bords de la playe pour former la
cicatrice.

L'exfoliation insensible ne se fait pas si sensiblement, quoiqu'elle
se fasse par la même méchanique car il s'y fait une séparation
du mort d'avec le vif: toute la différence qu'il y a entre ces
deux espèces d'exfoliations, c'est que la première ne s'apperçoit
que quand elle est faite, les portions mortes s'étant perdues
avec le pus [illegible] leur petitesse, et que l'autre s'apperçoit, la
portion morte s'élevant sur les chairs qui l'ont détachée
du vif.

Mais l'interruption du cours des liqueurs n'est pas
toujours parfaite dans la portion d'os où la carie est un
peu profonde, car il peut se trouver quelques filières
osseuses bien vivantes et enlacées dans celles qui sont
mortes, ainsi qu'on le voit par l'observation suivante[8])

BIBLIOTHEQUE ... MEDECINE

28 [illegible]

Par M. Petit

Vingt-deuxième, la moitié des os d'une partie détruite par la gangrène ou par un vice scrophuleux ; la pratique nous fait souvent voir dans les caries et fractures compliquées des os aux extrémités, grandes portions d'os se détacher et sortir par la playe. Il n'est pas étonnant que ces os ou autres portions d'os privées de la vie sortent ainsi par les ouvertures qui sont aux téguments soit que la nature les en puisse quand la pourriture les a détachées des parties voisines, soit que l'art les détache lorsqu'elles ne tiennent plus guères. Je ne crois pas qu'on doive nommer ces séparations d'os, des exfoliations, puisque le terme même ne nous donne à entendre que la séparation d'une lame osseuse plus ou moins épaisse qui est détachée et enlevée d'un os qui est sain partout ailleurs.

Et comme on l'a vu, les caries varient relativement à la cause qui les a produites, et à leur étendue dans les os qui en ont été attaqués ; les indications curatives doivent être différentes, ainsi celles qui ont leur cause dans le vice des liqueurs ne pourront être guéries, si on ne détruit d'abord le vice qui les a produites ; tout ce qu'on pourroit faire à la carie et même tout remède qui ne conviendroit pas pour guérir le vice intérieur, ne détruiroit pas le vice local, ainsi qu'on l'a vu dans plusieurs de nos observations, au lieu que celles dont le vice est purement local ne demandent que des opérations relatives à leur étendue, soit en largeur, soit en profondeur.

Dans toutes les caries causées par le vice des liqueurs tel...

que sont les véroliques, les cancéreuses, les scorbutiques, les
scrophuleuses &c. je suppose que le vice soit connu, sa destruction est
[illegible] la premiere indication qu'il faut remplir. il est
naturel de penser que le cours des liqueurs étant bien plus lent
dans les os que dans les parties molles, les remedes appropriés
[illegible] de ces maladies seront bien [illegible]
[illegible] inconvénient [illegible]
[illegible] la carie. Aussi le traitement doit être long, [illegible]
[illegible] qu'après avoir corrigé en partie le vice regnant, qu'on
doit travailler à procurer l'exfoliation sensible ou insensible de
la carie. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail [illegible]
[illegible] de chacun de ces vices qui demandent des traitemens [illegible]
[illegible] pendant qu'on travailloit au [illegible]
on a vu plus d'une fois la nature travailler d'elle même à
l'exfoliation de l'os malade, la portion cariée se détacher de
celle qui étoit saine, procurer une ouverture aux tégumens pour
sortir, et l'ulcère se guérir. D'autres fois on a vu un abcès
[illegible] comme dans les [illegible]
[illegible] quelques jours après son ouverture [illegible]
une exfoliation. [illegible] insensible [illegible]
[illegible] la portion cariée
de manière qu'elle ne tenoit plus que par des [illegible]
[illegible] sur le [illegible]. D'autres fois enfin [illegible]
entièrement [illegible] et conséquemment privés de la vie
[illegible] ont néanmoins [illegible] ouvertures à la peau et ont
été chassés dehors, mais la nature ne fait pas toujours
de ces miracles, et l'art doit venir à son secours.

[illegible] l'aider, en travaillant conformément à ses besoins et suivant ses vues.

Ayant considéré les caries relativement à leurs [illegible] causes externes ou internes, il semble que je devrois [illegible] ce que j'ai à dire pour leur traitement [illegible] comme les divers [illegible] [illegible] des indications différentes en quelque chose [illegible] ce que nous allons détailler [illegible] ce qui [illegible] que pour leur traitement.

Tout os carié on l'a déja dit doit s'exfolier, sans quoi [illegible] tout os vermoulu dans une portion de son épaisseur ou dans son centre, se trouve dans le même cas; car quoi qu'il ne soit pas toujours privé de la vie [illegible], non seulement il empêchera l'ulcère de guérir tant qu'il subsistera dans le même état, mais même il peut encore causer des desordres, puisqu'il peut se faire une résorption de pus dans le torrent de la circulation, comme on le voit dans la huitième observation: et que de plus il peut communiquer la maladie a quelqu'os voisin, la vermoulure [illegible] de l'un à l'autre.

[illegible] nature? il ne s'agit pas ici de la manière dont on peut [illegible] pour prevenir la carie d'un os recemment [illegible] et dont l'exfoliation s'il s'en fait une, doit etre insensible.) mais comme il y a de la différence entre les caries qu'on nomme seches et celles qui sont humides c'est à dire vermoulues, leur traitement devant être

différente, il faut d'abord les reconnoître pour ce qu'elles sont, car dans celle qui est sèche, il s'agit souvent que la portion malade soit tellement [illegible], qu'il n'y ait plus [illegible] ni aucune [illegible] [illegible] ; au lieu que dans la vermoulure, ou la carie [illegible] quelquefois par différents degrés de mortification, ainsi que la séparation est bien plus difficile à obtenir ; il faut quelquefois détruire tout l'os, ou du moins la plus grande partie.

Traitement de la carie sèche.

La carie sèche se connoit au coup d'œil si l'ulcère qui la couvre est assez grand ; s'il ne l'est pas il faut découvrir tout ce qui est carié soit par une incision soit avec la pierre à cautère, comme dans la huitième observation. Alors l'art nous indique plusieurs moyens pour reconnoître la profondeur de cette carie, sçavoir la rugine, ou le trépan perforatif l'un ou l'autre suivant la dureté de l'os.

Supposons la carie très peu profonde, lorsqu'avec la rugine on en aura emporté un peu, on reconnoitra bientôt la portion saine à sa couleur. Alors dans les [illegible] [illegible] on peut enlever ainsi toute la carie, et l'on devancera l'ouvrage de la nature puisque les [illegible] qui [illegible] de l'os sain, n'auroient [illegible] que [illegible] parcelles imperceptibles comme elle le fait dans l'exfoliation insensible. Il faut même [illegible] de ce [illegible] dès que l'os a changé de couleur, parce que si on attendoit que la nature eût déjà [illegible] quelques petits mamelons charnus sur l'os sain, on seroit [illegible] de les détruire. Tout

les grands Chirurgiens recommandent expressement cette attention.

Si la carie est plus profonde on pourra la reconnoitre à l'aide du trepan perforatif, parcequ'en y atteignant le vif ou le sain, la sciure deviendra rougeatre dès qu'il sera arrivé à la partie saine. Dans ce cas l'art nous propose plusieurs moyens tant [illegible] pour parvenir à la dessication desirée. La charpie seche a quelquefois suffi pour absorber les humidités de l'os malade. L'esprit de vin, la teinture de Mirrhe et d'aloës ou autres liqueurs analogues, portées sur la carie avec de la charpie renouvellée tous les jours, penetrent la carie et la dessechent davantage; mais ces remedes n'agissent que très lentement. L'eau mercurielle ou la pierre infernale dont on touche légerement la carie à deux ou trois reprises, detruit jusqu'à la plus petite portion de cette superficie qui peut avoir conservé quelque reste de vie et met le tout au même point. Alors supposant la cause corrigée si le vice est interne, la nature travaillera à séparer le mort du vif. (Il est vrai que dans ces cas, l'exfoliation pourroit être abandonnée à la nature [illegible] sans les secours de l'art, puisqu'elle sait souvent s'en passer, comme on le voit dans plusieurs observations) mais il vaut mieux user des secours convenables pendant qu'ils ne s'opposent pas à son operation.

Ces derniers secours sont rarement utiles dans les caries très profondes et séches, ou bien ils n'agissent

que tres lentement parceque quand ils sont [illegible] me [illegible] lignes d'epaisseur. La troisieme ou la quatrieme application ne peut penetrer l'espece de croute que les [illegible] premieres ont faite. Alors l'on propose un autre moyen, c'est le cautere actuel, qui peut etre utile dans beaucoup de cas. Il échauffe l'os aussi peu avant aussi profondement qu'on le veut meme dans sa totalité, le desseche, le brusle et y interrompt le cours des sucs nourriciers. C'est le genie du chirurgien qui en dirige l'application selon le besoin, conformement a [illegible] les symptomes de la carie et la nature de l'os sur lequel il applique le cautere. on dit que s'il se trouve quelque filaments osseux encore vivants, a travers dans les fibres cariées, ils se trouvent dessechés par ce moyen, et par consequent ne plus se [illegible] à l'operation de la nature.

Il est encore un moyen qui peut etre employé dans quelques circonstances ou la carie est bien à découvert. C'est une operation Chirurgicale, par laquelle on emporte avec un instrument tranchant la portion cariée, en [illegible] a la nature que le soin de fournir des sucs pour recouvrir l'os de mamellons charnus, et [illegible] aux parties moles qui doivent le couvrir. C'est le cizeau secondé du maillet de plomb, comme on l'a vu dans une observation de M. Petit qui s'en servit pour emporter cette portion de carie au crâne dont nous avons parlé précedemment. Quoi que cela ait eté pratiqué par ce grand maitre avec succès, je ne puis m'empêcher de

dire que je craindrois de m'en servir aux os du crâne, parce que la secousse que le maillet occasionne peut se communiquer au cerveau, et peut produire quelques accidents. J'aimerois mieux me servir du trépan exfoliatif, parce qu'il ne donne pas de secousses. On peut l'employer dans les caries profondes soit des os soit des cartilages qui ont quelque solidité. Il a cependant un inconvénient, c'est qu'il ne peut, vu la figure ronde du trou qu'il fait, enlever toute la carie, à moins qu'on ne fasse anticiper ces trous l'un sur l'autre, ce qui est assez difficile. Il sera très utile lorsqu'il s'agira de percer un grand os cylindrique jusque dans son canal osseux, et la couronne dentelée du trépan dont on se sert pour percer les os du crâne, le sera encore davantage.

La gouge est un instrument qui ne conviendroit pas sur les os très durs, mais il peut être très utile pour enlever la carie des cartilages ou celle du tissu spongieux d'un os comme on le voit dans la manière d'en user, entamant même sur la partie saine.

Dans les caries sèches et profondes, même dans les superficielles, M. Beloste et quelques auteurs après lui veulent qu'on y fasse avec le trépan perforatif plusieurs trous en différents endroits jusqu'à la partie saine de l'os ou du cartilage. Ces trous peuvent être utiles dans les caries peu profondes. Il est bien vrai qu'ils n'emportent pas tout ce qui est carié comme le font la rugine, le trépan exfoliatif ou la gouge, mais la multiplicité des trous

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

en détruit une grande partie; et si elle ne détruit pas le tout, elle interrompt le commerce de vie avec les portions qui sont restées, et met la nature à portée de les détacher.

„ Si on a fait dit-il ces trous jusqu'au vif on voit au bout „ de quelques jours des chairs s'élever dans tous les trous qu'on „ a fait et les parcelles restées se détachant, se perdent dans le „ pus de la playe. On ne peut désapprouver ce moyen cependant il ne réussit pas toujours. Cette méthode ayant réussi fut imitée par M. Botentuit et sans le succès qu'il en attendoit, à cause de la profondeur de la carie dans un crâne très épais. Il ne s'éleva pas de mamellons charnus par les trous que le perforatif avoit fait, et toute la table externe s'exfolia en un seul morceau six semaines après. ainsi les trous n'avoient pas produit l'effet qu'on en attendoit. Cette observation est à la suitte de la précédente, ce ne peut donc être que dans les caries peu profondes qu'on doit espérer du succès de cette méthode.

On connoit assez la profondeur de la carie humide ou vermoulure, on sçait qu'elle est toujours au centre des os spongieux; elle est annoncée par une douleur sourde dans la partie offensée, la couleur blafarde ou plombée des chairs qui la couvrent, et leur molesse avec un peu de gonflement: dans cette espèce de carie ou vermoulure il se fait rarement une exfoliation, puisque par ce terme on n'entend que la séparation d'une lame osseuse, et que dans celle ci tout l'os ou une bonne partie doit tomber. On pourroit mettre au même rang quelques os du crâne, où le diploé est très

Par M. Curson

épaisse : aussi y voit-on des caries humides, comme des caries sèches.

La superficie des os spongieux étant aussi sujette à la carie que la carie commence par elle ; cependant il peut s'y en faire par quelques vices, tels que ceux dont nous avons parlé, lesquels en font plus ordinairement à la superficie des os les plus secs. Plus ordinairement donc la maladie commence par l'engorgement des membranes qui tapissent toutes cellules, et des glandes qui y versent la sue qui les arrose ; et les cellules ne se cariem après, que parce que ces membranes pourries les amplissent de sucs vicieux très capables de les détruire. Ainsi on peut regarder cette maladie comme un abcès dans l'os, ou il se fait des clapiers, parce que la sanie y passe de cellule en cellule. Consequemment la carie s'y étend et gagne enfin l'émail de l'os sans être superficielle.

Que cet engorgement soit fait par un depot simptomatique ou même qu'il en fait quelquefois dans les parties molles après certaines fievres, ou qu'il soit causé par un vice scrophuleux ou autre, la maladie n'en est pas moins grave, puisqu'elle cause souvent la perte de tout l'os ou de la plus grande partie, comme dans la vingt-unieme observation. Rappelons ici le pouvoir que nous avons fait de la gradation de cette carie qui commence par le centre de l'os, et nous verrons qu'il ne peut s'y faire une exfoliation comme aux os secs. La carie ne gagne et ne perce

la superficie de l'os que par degrés, et c'est après cela qu'on voit sortir du centre comme d'une éponge, quantité de matières sanieuses et putrides, et que souvent même on voit s'élever du dedans de l'os des chairs fongueuses molasses et saignantes, qui prouvent qu'il y a encore plus ou moins de cellules osseuses vivantes entremêlées avec celles qui sont cariées.

Toutes les attentions de l'art doivent donc tendre à débarrasser la nature de cet os s'il est petit, ou de cette portion d'os morte en partie et assez malade pour ne pouvoir être conservée.

Si la pourriture des parties molles qui entourent ce petit os permet de l'ôter, il faut le faire. Si elle ne le permet pas encore parce qu'il n'est pas entièrement mort, il faut le faire mourir soit avec les trochisques consomptifs, soit avec le cautère actuel, ce qui sera beaucoup plus court; après quoi il se détachera bientôt des chairs qui le retiennent, et lorsqu'il sera sorti, des pansements méthodiques termineront la cure.

Si c'est une épiphyse qui soit dans le cas, le reste de l'os étant sain, il est comme on l'a dit, à craindre qu'une portion des sucs viciés qui remplissent ses cellules ne coulent jusque dans le canal osseux, ou repassant dans le sang comme on le voit dans la huitième observation, n'y causent bien du dérangement. Il faut donc encore travailler à détruire le plus promptement possible toute la portion d'os qui est malade.

Supposant cette épiphyse ouverte, la charpie sèche ne peut
qu'absorber une partie des humidités que les cellules
fournissent, et ne peut rien sur l'os ni même sur les chairs
fongueuses s'il s'en élève du centre de la vermoulure. Les
poudres absorbantes n'y peuvent rien non plus. L'esprit
de vin aloèsé et tous les esprits ou teintures corrosives y
seroient presqu'aussitôt délayés et affoiblis; par conséquent
leur effet seroit léger et il faudroit en continuer l'usage
pendant un fort long temps, ce qui permettroit à la
vermoulure de s'étendre de plus en plus.

J'ai vu se servir de trochisques consomptifs; ils y agissent
très lentement, étant affoiblis par les humidités de la plaie;
et il a fallu en réitérer nombre de fois l'application avant
de parvenir à la destruction totale de petits os, comme
ceux des petites extrémités; ainsi ces cures ont duré
plusieurs années à se faire. combien faudroit-il plus
de temps pour l'épiphyse d'un grand os cylindrique?

La pierre infernale dont on peut toucher l'os malade
n'agit qu'en le sondant et ce qu'elle a de caustique
étant promptement noyé dans les humidités, elle feroit
peu d'effet.

La pierre à cautère répandue en parcelles sur les cellules
malades, pourroit y faire quelque chose, si dès qu'elle y seroit
fondue par les humidités, elle ne s'y trouvoit bientôt noyée.

Je ne dis pas que tous ces secours employés avec
science et discernement ne puissent agir efficacement dans

Académie nationale de médecine Bibliothèque

quelques cas, mais dans la plupart ils ne le feront qu'avec
un temps bien long, et il y a peu de malades qui ne se rebutassent
de cette longueur. Mais il y a plus que cela: la maladie
des chairs s'étend avec celle de l'os et quelquefois même
plus vîte: cherchons donc quelque chose de plus efficace.

Il peut se séparer des portions des malades. On peut avec
la gouge, le ciseau seconde du maillet de plomb, le trépan
exfoliatif, ou des tenailles incisives emporter des portions de
l'os et détruire enfin tout le tissu cellulaire de
ces os le supposant assez gros. ce qui ne se fera pas sans
douleur et sans hémorragies: il faudra toujours après cela
pencher ce qu'on en aura laissé afin de le réduire au point
de la carie sèche.

L'application bien entendue du cautère actuel est donc ce qui
a été plus efficace et de plus prompt. Elle a peu été
douloureuse, parce que l'os est insensible, à moins que
n'atteignissiez dans la portion malade pour que la chaleur
communiquat à la portion saine. Cette application bien
ménagée est ce qui convient le mieux, soit pour empêcher
la carie de s'étendre, soit pour pourvoir à la guérison. Je sçais
que dans les caries, surtout dans celles qui pénètrent jusques
dans le tissu spongieux les sucs qui en sortent affoiblissent
prodigieusement la chaleur du cautère actuel on veut
suppléer avec un second, et l'escarre qu'il fait aux chairs
songneuses qu'il brule s'il s'en trouve du centre de l'os, la
détache de manière qu'il s'en sépare bientôt après. Mais

échauffant à plusieurs reprises, toutes les cellules de cet os spongieux, ou desséchant ce qui en reste après en avoir ôté la plus grande partie avec les instruments convenables; ce reste perdra tout ~~son~~ commerce de vie avec le reste de l'os sain, et s'en détachera bientôt; si c'est un petit os, il tombera en entier. Après cela l'ulcère doit s'avancer vers la guérison avant même que le vice des liqueurs soit parfaitement corrigé.

En assignant ainsi à chacun des moyens que l'art fournit dans les différentes caries, l'usage qu'on doit en faire, je n'ai pas prétendu les restreindre absolument à telle ou à telle carie seulement, parce que les diverses circonstances décident pour quelque chose. C'est au génie du chirurgien à les choisir avec discernement et à les employer à propos. On en voit des exemples dans deux observations de Mrs Soulier et Lapeyronie page 166 qui donnent le détail de deux caries au crâne, venues de causes internes. Les deux tables de l'os y étoient comprises, mais la carie de la table interne étoit bien plus étendue. Le ciseau secondé du maillet, les trépans, la gouge, les scies, les limes, tout y fut employé avec succès. Ces deux observations sont assés intéressantes sur la carie pour que le lecteur y ait recours.

Section 4.

Caries incurables par l'art.

Les secours multipliés que l'art indique, étant comme on l'a vu des moyens curatifs quand ils sont employés

ACADÉMIE ... BIBLIOTHÈQUE

a propos, il seroit à souhaiter que l'exfoliation des os ou bien leur chûte totale ou partiale ne laissat aucune difformité au membre malade, ni difficulté de s'en servir. l'art n'est pas créateur; il ne peut qu'oter le mal, et c'est à la nature à faire le reste.

Mais il est bien des cas facheux où ces secours ne peuvent avoir lieu, vu la position de la carie, ou les progrès qu'elle a fait pendant le tems qu'on a tardé à donner les secours necessaires. Dans les uns la maladie occasionne necessairement la perte du membre qu'on ne peut conserver; et dans d'autres l'art est impuissant et ne peut ni procurer l'exfoliation de l'os ni ~~l'oter~~ oter la pièce. ainsi les malades languissent et périssent enfin. Des observations qui suivent en sont la preuve.

33e Obs. de M. Le Dran

Un homme de Cinquante ans ayant fait une marche forcée sentit une douleur à la partie supérieure et externe de la jambe, à deux travers de doigt au genou, elle s'augmenta peu de tems après, il y sentit une petite tumeur très profonde mais peu douloureuse au toucher; la tumeur grossit pendant deux ans ne faisant que le gêner un peu quand il marchoit. Enfin il consulta plusieurs chirurgiens, qui après un mûr examen décidèrent que la tumeur étoit une exostose au peroné, causée probablement par un virus vénérien, le malade ayant eu plusieurs maladies qu'il avoit gagnées avec des femmes. Pendant deux ans encore le malade usa de plusieurs remedes des charlatans, et leur inutilité fit qu'il se resolu enfin à passer par un traitement méthodique.

On lui donna avec des frictions mercurielles une salivation qu'on entretint pendant trois mois, et il sembla qu'elle ne devoit que guérir ses ulcères sans porter sur la tumeur, car la jambe grossit à vue d'œil dans l'espace qui est entre la jointure du genouil et la fin du corps charnu des muscles gémeaux, cet accroissement se faisant seulement de la partie postérieure et un peu latérale, c'est à dire sous les gémeaux ou sous le Solaire: toute la partie antérieure paroissoit saine. La difficulté d'étendre la jambe augmenta avec la douleur et la tumeur, et quatre ans se passèrent encore dans cet accroissement du volume de la jambe. Le malade maigrit, la jambe sembla se dessécher par le bas, et resta sous fléchie, sans pouvoir être étendue. Il survint au malade une fièvre lente, souvent ranimée par des accès assez forts accompagnés de crachement de sang. Son tempérament s'usoit de jour en jour et il étoit obligé de tenir aussi, vu le poids de sa jambe. Enfin il me revint à moi, me fit le récit de sa maladie tel que je viens de le faire connoître.

C'est cette jambe qui avoit deux pieds et quatre pouces de circonférence à l'endroit du mollet, et étoit très desséchée par le bas, cependant couverte de varices grosses comme le doigt lesquelles s'étendoient sur le long de la partie interne de la cuisse. Malgré cet état le sommeil, l'appétit et les digestions étoient peu dérangées. Le tout bien réfléchi je pensai comme les Auteurs sur la cause de la maladie et crus que le vice rhumatique pouvoit avoir été corrigé par le traitement

mercuriel qui avoit été administré suivant les regles,
mais que l'exostose n'ayant été découverte en carie avant
rendre l'usage du remède, le pus setoit amassé sous les
muscles, ne pouvoit se faire d'issue vu l'épaisseur des chairs
et des muscles et que l'ulcere de la partie molle setoit
accru a proportion du progrès que la carie avoit fait.
Le tout considéré je proposai l'amputation de la cuisse, le
malade y consentit, et je la fis, après quoi j'examinai
l'état ou la maladie avoit mis la jambe.

Le peroné etoit entierement détruit par la carie, depuis
son articulation supérieure jusqu'a la moitié, et je ne
trouvai que quelques petites portions ou esquilles
répandues dans ce qui formoit la tumeur; le bout
supérieur de la portion restante du peroné etoit exostosé
en forme de champignon, le tibia etoit en sa partie supérieure
et postérieure cariée, l'on articulation percée de deux
trous d'un pouce de diamètre, et l'un des bords de ces
trous etoit exostosé; tout le tissu spongieux de cette portion
du tibia etoit détruit par la carie, mais non le cartilage
qui le revet, lequel etoit resté entier. Ainsi l'os ressembloit
être un entonnoir couvert de parchemin et il etoit
rempli de pus fanieux et puant: ce qui faisoit la
grosseur excessive de la jambe etoit un cartilage de chairs
fongueuses, de graisse en demie pourriture, de caillots de
sang gros comme des noix, pétries en différents endroits,
de flocons de lymphe épaissie et coagulée en forme de
blancs d'oeufs, et plus de deux livres de sérosité fanguinolente

non épanchée, mais infiltrée dans le cabos comme dans
une éponge; les muscles jémeaux et le solaire étendus
outre mesure par l'amas de tous ce qui formoit ce cabos
enformoient le tous, et n'avoient par ensemble plus de
quatre lignes d'épaisseur. Ces ainsi que les exostoses
dégenerent en caries et que la carie s'étend au de plus en
plus occasionne la pourriture de la chaire voisine.

Le malade alla de mieux en mieux, et la playe s'avança
vers la cicatrice jusqu'au quarante deuxieme jour qu'il
mourut d'un catharre suffoquant, une fenetre de la chambre
étant restée ouverte toute la nuit pendant que lui et la
garde dormoient.

Dans ce cas l'art avoit dumoins une ressource pour
sauver les jours du malade; mais il y a des caries ou
il n'est point de ressource parce que on ne peut pénétrer
jusqu'à la maladie. On voit dans mon traité d'observations
Tom. 2. page 120. une carie de la premiere vertebre des
lombes et de la derniere du dos. La pourriture qu'elle
occasionna fit une abondance de pus qui dissequa presque
tout le péritoine, le décacha des muscles de l'abdomen
dans un grand espace du coté droit. La cause de cette
Carie étoit interne étant la suite d'une petite vérole; en
voici une autre de cause externe.

En 1756. on m'adressa de province une demoiselle
agée de dix sept ans et d'un fort tempérament. Elle avoit
sauté six mois auparavant d'une terrasse de cinq pieds
de hauteur, et huit jours après elle avoit senti dans

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

31. 065.
Par M. Ledran.

l'aine gauche une douleur qui la faisoit boiter. Les douleurs se calmoient et se renouvelloient alternativement. Enfin quatre mois après, sa cuisse parut plus grosse que l'autre. ce qui faisoit sa grosseur, c'est qu'il se fit insensiblement à l'endroit de la douleur, une fonte dont le pus se glissoit entre les muscles extenseurs de la jambe, et se manifesta enfin sous la peau où on en sentoit la fluctuation à la partie moyenne et antérieure de la cuisse. La peau n'y avoit pas changé de couleur, et cet endroit n'étoit pas au toucher plus sensible qu'un autre, d'où je conclus que le pus ne s'y étoit pas formé, mais qu'il venoit d'ailleurs. J'ouvrit cette collection de pus ne sachant encore d'où il venoit, et il en sortit quinze à seize onces de serosité purulente. La malade mourut après deux mois de souffrances. Si disséquant la cuisse, je trouvai le fémur à nud, et carié dans l'etendue d'un pouce ou environ au dessus du petit trocanter sous les muscles triceps.

Quest-ce qui avoit occasionné cette carie que je regarde comme provenue de cause externe, la demoiselle étant bien constituée et en parfaite santé au moment du saut qu'elle avoit fait? probablement il s'étoit fait au moment qu'elle s'étoit retenue au bout de la terrasse, une rupture de quelques filets charnus ou membraneux; l'inflammation que cette rupture avoit causée, avoit produit les douleurs; elle s'étoit terminée par la pourriture des parties souffrantes, et le pus s'amassant goutte à goutte sur le périoste ou il

séjournoit, il en avoit occasionné la pourriture, puis il avoit coulé entre les muscles, détruisant une partie du tissu cellulaire qui les lie ensemble. Ces ainsi que la destruction du périoste occasionne souvent des Caries?

Quelle ressource dans un cas pareil ou la quantité des muscles qui couvroient la carie, empêchoit de la connoître parfaitement, et d'y porter aucun secours efficace? la supposant même connuë et placée en cet endroit?

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

nº 4.